

# LE SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Porté par le PETR du Pays Lauragais

## CEP, QU'ES AQUÓ?

Le Conseil en Énergie Partagé est un service aux collectivités, l'équivalent de l'Espace Info Energie pour les particuliers. Il s'agit d'un service mutualisé entre plusieurs Communes, afin de bénéficier de compétences techniques et financières d'un conseiller qu'elles ne pourraient pas embaucher seules.



L'objectif du service est de permettre aux Communes de disposer d'un conseil personnalisé pour les aider à :

- 1 Faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage);
- 2 Les accompagner dans toutes les démarches touchant à la gestion d'énergies.

## BILAN DU SERVICE 2018-2021

Le Conseil en Énergie Partagé est un service proposé aux communes volontaires depuis 2018. Il a permis d'accompagner 10 Communes du Lauragais dans la réduction d'énergie.

*En bref, le cep a permis :*

- La réalisation d'un bilan énergétique et de préconisations pour chacune des Communes
- L'analyse de +8 000 factures et la visite de 99 bâtiments
- L'accompagnement de 4 projets dont la rénovation de bâtiments, de l'éclairage public.

D'après une enquête menée auprès des Communes Energie accompagnées, elles recommandent le service à **83%**.



## VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DU CEP?

Le Conseil en Énergie Partagé est un service proposé aux Communes Haut-Garonnaises et Tarnaises membres du PETR Pays Lauragais.

Ce service propose un accompagnement à un nombre limité de Communes adhérentes pour assurer une meilleure qualité du service.

Le prix d'adhésion définitif sera calculé en fonction du nombre de Communes souhaitant en bénéficier. Il ne devrait pas excéder 1€/hab.

Plus de renseignements:  
[environnement.lauragais@orange.fr](mailto:environnement.lauragais@orange.fr)

# UN SERVICE COMPLEMENTAIRE AUX MISSIONS EXISTANTES

Construit en partenariat avec les syndicats d'énergie et acteurs locaux afin de s'inscrire en complémentarité avec les missions déjà proposées aux Communes, le CEP est avant tout un service de proximité qui accompagne les collectivités dans la durée. Grâce à cette proximité, le CEP apporte un premier niveau d'accompagnement technique ou financier et peut orienter les projets vers les bons interlocuteurs locaux.

## Le déroulé d'un projet



Accompagnement du CEP durant toute la durée du projet

### CEP du PETR

- Animation territoriale et orientation des projets
- Bilan du patrimoine et préconisations d'amélioration
- Conseil technique et financier de premier niveau (CEE, subventions)
- Suivi et analyse annuelle des consommations

### Acteurs locaux

(Syndicats d'énergie, Soleval, Tryfil..)

- Etudes d'opportunités rénovation des systèmes de chauffage
- Etudes d'opportunités PV
- Audit de bâtiments
- Valorisation des CEE

### Secteur privé

Bureau d'études, entreprises, AMO, APGL, architectes, etc.

## Le service CEP du PETR, complémentaire aux autres acteurs locaux

### SDEHG

**Eclairage Public:** diagnostics et travaux  
**Bâtiment:** audits (5% reste à charge des Communes)  
**EnR électriques:** études d'opportunités gratuites  
**CEE:** valorise les Certificats d'Economie d'Energies pour les Communes

### SOLEVAL

**EnR:** études d'opportunités gratuites sur le 31 pour la rénovation de chauffage

### SYADEN

Dispose d'un CEP  
Convention de partenariat PETR / SYADEN

### SDET

**EP:** diagnostic et travaux si la Commune a délégué la compétence  
**Bâti:** un audit par Commune (gratuit)  
**EnR élec:** études opportunités PV, Hydro et projet d'envergure  
**CEE:** valorise les CEE pour Communes. Propose «Coup de pouce chauffage» pour les chaudières et régulation  
**Financements :** peut accompagner des Communes à monter des dossiers  
**Consommations :** analyse pour les Communes adhérentes au groupement d'achat

### TRYFIL

**EnR:** mission «Bois énergie» et réalise des études d'opportunités gratuites sur le 81

## Retour d'expérience de la mission CEP à Gardouch

A Gardouch, nous avons perçu la réalisation du bilan énergétique par le conseiller en énergie partagé comme l'équivalent d'un bilan de santé de la Commune : cela nous a permis de faire un check-up complet des bâtiments et de l'éclairage public, de prendre du recul sur nos consommations et nos usages. Le CEP nous a fourni une liste de préconisations qui va être notre feuille de route pour l'aspect économie d'énergie lors de notre mandat.

Certaines préconisations n'impliquent aucune dépense et nous permettent de réaliser des économies immédiates, par exemple :

- Bâtiment: ajustement du réglage de la programmation du chauffage de l'école pour réduire de 3h/jour le temps de chauffage
- Éclairage public: ajustement de certains contrats d'électricité suite au passage en LED.

Le CEP du PETR nous a aidé à nous orienter vers des spécialistes en fonction des besoins et des opportunités. Il nous a par exemple orienté vers le SDEHG pour la réalisation des bilans complets de certains bâtiments, mais il nous a également aidé à remplir les dossiers correspondant. A l'avenir, nous souhaitons continuer à faire appel au service CEP.

**En conclusion, nous conseillons ce service, surtout pour les petites Communes qui n'ont pas les moyens d'embaucher un expert. Le «retour sur investissement» est vite atteint grâce aux économies réalisées.**